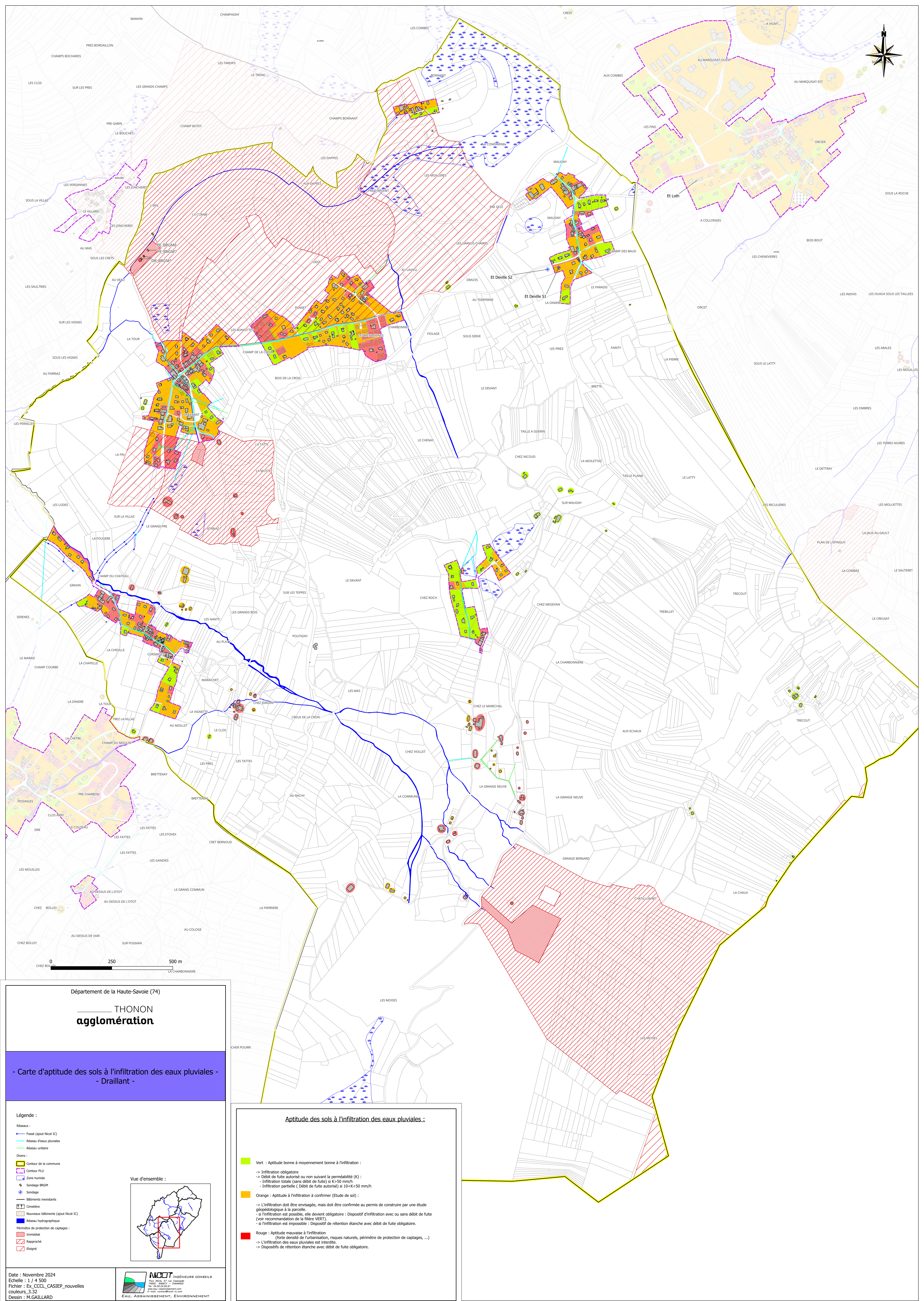




Département de la Haute-Savoie (74)

THONON agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Drailant -

Légende :

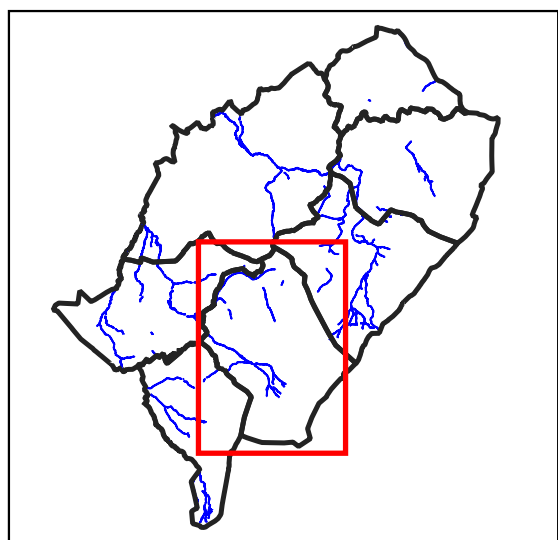
Réseaux :

- Possé (ajout Nicot IC)
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau unitaire

Divers :

- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Sondage BRGM
- Bâtiments existants
- Cimetière
- Nouveaux bâtiments (ajout Nicot IC)
- Réseau hydrographique
- Périmètre de protection de captages :
 - Immédiat
 - Rapproché
 - Éloigné

Vue d'ensemble :



Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

- > Infiltration obligatoire
- Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si $K > 50 \text{ mm/h}$
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si $10 < K < 50 \text{ mm/h}$

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

- > L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration

- (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
- > L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
- > Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.